

N°2023-06/47B

Objet : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE VALORISATION D'UN SENTIER SUR LE LITTORAL SUR LA COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN – ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AS 816 B

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	7
En exercice :	10	Vote :	Contre :	0
Présents :	7		Abstention :	0

Présents : François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : Dominique ANDRAULT, Jean ROMEO, Louis SALA.

Secrétaire de séance : Robert OLIVE

Date de convocation : 21 juin 2023

Le Président expose à l'assemblée,

Dans le cadre du projet de « Valorisation du sentier du littoral », localisé sur le secteur sud de la commune de Saint-Cyprien, la Communauté de Communes Sud Roussillon souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée AS 816 classée en zone N (découpage parcellaire B, d'une superficie de 4 613 m²), appartenant à la société ROUSSILL'HOTEL.

Madame Laurence Franco Expert de Justice a émis un avis en date du 07/03/2023 estimant ce terrain à 0,75 € le mètre carré, soit 3 459,75 € pour la valeur totale de ce bien.

Il est donc proposé de procéder à l'acquisition de la partie B de la parcelle AS 816 au prix indiqué.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **DECIDE** d'acquérir la partie B de la parcelle AS 816 d'une superficie de 4 613 m², en contrepartie d'une compensation financière, soit pour un montant total de 3 459,75 €;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer l'acte notarié à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20230628-2023-06-47B-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023